

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 30/09/2019

Titre du projet du marché *	Aménagement de la RC du Moléson secteur « Les Reybes »
Forme / genre de mise en concurrence *	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet *	191973
N° de la publication SIMAP *	1091091
Date de publication SIMAP *	20/09/2019
Adjudicateur *	Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Organisateur *	Service des ponts et chaussée du canton de Fribourg, Rue des Chanoines 17, 1700 Fribourg, E-mail: denis.wery@fr.ch
Calendrier	
Inscription	Sur simap.
Visite	Pas de visite prévue. « Une visite à titre est toutefois vivement recommandée ».
Questions	10/10/2019 à 16h00, sur simap
Rendu documents	31/10/2019 à 09h00. Sous pli fermé au Bureau A2.12 avec mention « Les Reybes, offre ingénieur - NE PAS OUVRIR ». Le timbre postal ne fait pas foi. 2 exemplaires + 1 clé USB (formats identiques que les documents fournis).
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure *	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats *	Services d'ingénierie

Le projet nécessite un groupement de compétences, représenté par les principaux intervenants suivants :

- Un responsable principal du mandat / pilote
- Un spécialiste technique en projets routiers (tracé, génie civil, hydraulique)
- Un spécialiste en ouvrages de soutènement ancrés
- Un spécialiste en géotechnique
- Un urbaniste conseil
- Un spécialiste DLT

Remarque : Une expérience dans le domaine environnemental est souhaitée.

Description détaillée des prestations / du projet

Procéder à l'étude de projet, à l'appel d'offres travaux, à l'établissement du dossier d'exécution et à la direction des travaux pour l'aménagement de la RC du Moléson, entre Gruyères et Moléson-Village, plus précisément à l'axe 1030 du PR 625 au PR 700 sur le secteur « Les Reybes ».

Le projet comprend notamment :

- La stabilisation des glissements et l'étude des soutènements nécessaires.
- L'étude et l'optimisation de la géométrie du tracé routier en plan et en altitude, sur l'ensemble du tronçon.
- L'introduction d'une bande cyclable à la montée, au respect de la planification cantonale cyclable.

- La vérification de la faisabilité technique et l'organisation des étapes de travaux.

Communauté de mandataires

Admise.
Conditions : au maximum 1 bureau pilote et 1 bureau associé. Le bureau pilote doit assurer au moins 51% des prestations..

Sous-traitance

Admise.
Conditions : au maximum 2 sous-traitants, maximum 15% des prestations sous-traitées.

Mandataires préimpliqués

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts

P. Lopez, SPC, Chef de secteur
D. Wéry, SPC, Chef de Section
R. Kneuss, Expert Externe
JD Berchten, Expert Externe
Patrick Buchs, SPC, Chef de secteur (suppléant)

Conditions de participation

Bureaux d'ingénieur civil. Engagement sur l'honneur à signer par l'ensemble des membres et des sous-traitants.

Critères d'aptitude

- une référence de complexité comparable réalisée dans les 10 dernières années.
- Chiffre d'affaire moyen des trois dernières années supérieur au double du chiffre d'affaire annuel du marché.
- Bureau pilote ou individuel obligatoirement certifié ISO 9001
- Références comparables des personnes-clés.
- Responsable principal du marché collaborateur du bureau pilote
- Garantie de la disponibilité du chef de projet et de ses suppléants.

Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Prix 25%, notation selon méthode T2
C2 : Management du marché 60%
C3 : Qualité technique de l'offre 15%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnités pour la remise du dossier d'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- Préimplification : les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.

Manques de l'appel d'offres

- La description du projet est insuffisante. En particulier pour les ouvrages d'art, un mandat préliminaire de récolte des bases devrait être initié, afin de pouvoir fournir aux candidats au moins des plans des ouvrages existants. Ceci d'autant plus que la phase « avant-projet » doit être offerte au forfait. De même, la géométrie de la route existante et un profil minimal du projet devraient être définis pour

pouvoir établir ledit forfait (phase 21 selon SIA 103).

- Selon les estimations de l'OMPr, ce mandat dépasse la valeur-seuil de 350'000.- CHF de l'accord relatif aux marchés publics (OMC).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas correctes.

Observations de l'OMPr *

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux. A défaut d'un avant-projet abouti, il sort malheureusement de son domaine d'application.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlements sur les prestations et les honoraires et à leurs Aides au calcul en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2018. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

